



L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



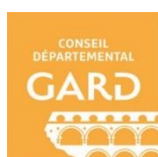
N°8 du 10 Octobre 2025

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL



- Le tirage au sort du 3^{ème} tour de la Coupe Occitanie Seniors aura lieu le **Jeudi 16 Octobre à 15h00** au siège du District.
- Le tirage des Coupes Gard Lozère U17 et U15 aura lieu le **Jeudi 23 Octobre à 14h00** au siège du District.

Les clubs ne sont pas conviés...





COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°04 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Mardi 07 Octobre 2025
À :	18 h 00
Présidence :	M. Mohamed TSOURI
Présents :	MM., Salim GALAI, Karim EL BACHIRI, Bernard PERIS Maxime CASTILLO, Sauveur ROMAGNOLE
Absent (e) excusé(e) :	MM Damien JURADO, Miloud ZOUBAI, Jean-Christophe MORANDINI, Claire MANTOUX

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

Organisation de la Commission

1/ Le Président présente la nouvelle organisation de la Commission.

- **La commission se réunira dorénavant le mardi soir.**
- Le traitement des dossiers se fait à J +7 après le match en question.

2/ La commission informe que lorsqu'elle demande des explications aux clubs, **la réponse doit s'en tenir uniquement aux faits qui se sont déroulés et ne porter aucun jugement sur les clubs adverses, arbitres, et commissions du district** sous peine de procédure disciplinaire envers la personne et/ou le club expéditeur du mail.

3/ Toutes réponses aux demandes d'explications et correspondances adressées à la commission doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr) au secrétariat du district.

Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.



A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation PV CSR

La Commission approuve le procès-verbal N° 03 de la réunion du 30/09/2025

DOSSIERS DU JOUR

Seniors Départementale 3 Poule C

Dossier n°2025/2026-CSR- 42

Match n° 53653554 du 05/10/2025

FC Milhaud 1 /Moussac FC 2

La commission,

Après étude du dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159-4 des règlements généraux de la FFF

« Articles-159 Nombre minimum de joueurs

4- En cas d'insuffisance du nombre de joueurs ou d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, cette insuffisance ou cette absence est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.

Considérant que l'équipe de **FC Milhaud 1 (580998)**, Lors de la rencontre prévue contre **MOUSSAC FC 2 (581698)**, ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure du match.

Par ailleurs, le club de FC Milhaud 1 a envoyé un mail le samedi **4 octobre à 16h17**, en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat du District, **sans respecter la procédure prévue à cet effet et sans prévenir la permanence**

Art 79 RG DGL

Du vendredi dès 16 heures jusqu'au dimanche 9 heures.

Dans cet intervalle, seule l'adresse permanence sera fonctionnelle pour nous contacter :

EMAIL : permanence3048@footoccitanie.fr

Téléphone : 04 66 36 92 44



Dit match perdu par forfait à l'équipe du F.C. Milhaud 1 (580998) pour en reporter le bénéfice à l'équipe du MOUSSAC FC 2 ;

Score : 3 à 0 en faveur du MOUSSAC FC 2 (581698) ;

Débit : 100 euros pour forfait à l'équipe du F.C. Milhaud 1 (580998) ;

Débit : 100 euros au F.C. Milhaud 1 (580998) pour Indemnité à verser au club adverse (Art. 24 RG District) ;

Débit : Frais d'officiels à la charge du F.C. Milhaud 1 (580998).

Transmet le dossier à la commission des compétitions séniors

SENIORS Départementale 4 Poule B

Dossier n°2025/2026-CSR- 43

Match n°53655262 du 05/10/2025

FC Milhaud 2 / US Pujaut 2

La commission,

Après étude du dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159-4 des règlements généraux de la FFF

« Articles-159 Nombre minimum de joueurs

4- En cas d'insuffisance du nombre de joueurs ou d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, cette insuffisance ou cette absence est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.

Considérant que l'équipe de FC Milhaud 2 (580998), Lors de la rencontre prévue contre Pujaut US 2 (519114), ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure du match.

Par ailleurs, le club de FC Milhaud 2 a envoyé un mail le samedi 4 octobre à 16h17, en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat du District, **sans respecter la procédure prévue à cet effet et sans prévenir la permanence**

Art 79 RG DGL

Du vendredi dès 16 heures jusqu'au dimanche 9 heures.

Dans cet intervalle, seule l'adresse permanence sera fonctionnelle pour nous contacter :



EMAIL : permanence3048@footoccitanie.fr

Téléphone : 04 66 36 92 44

Dit match perdu par forfait à l'équipe du F.C. Milhaud 2 (580998) pour en reporter le bénéfice à l'équipe du Pujaut US 2 (519114) sur le score de 3/0.

Débit : 80 euros pour forfait à l'équipe du F.C. Milhaud 2 (580998) ;

Débit : 40 euros au F.C. Milhaud 2 (580998) pour Indemnité à verser au club adverse (Art. 24 RG District) ;

Transmet le dossier à la commission des compétitions séniors

U17 Départementale 3 Poule A

Dossier n°2025/2026-CSR- 44

Match n°54455624 du 05/10/2025

US Sommières 2 / ES Marguerittes 1

La commission,

Après étude du dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159-4 des règlements généraux de la FFF

« Articles-159 Nombre minimum de joueurs

4- En cas d'insuffisance du nombre de joueurs ou d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, cette insuffisance ou cette absence est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.

Considérant que l'équipe de US Sommières 2 (551430), Lors de la rencontre prévue contre ES Marguerittes1 (514961), ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure du match.

Par ailleurs, le club de US Sommières 2 a contacté la permanence, l'équipe de US Marguerittes prévenue par la permanence le samedi 04-10-2025.

Dit match perdu par forfait à l'équipe du US Sommières 2 (551430) pour en reporter le bénéfice à l'équipe du ES Marguerittes 1 (514961) sur le score de 3/0 ;

Déclare l'équipe US Sommières 2 (551430) forfait général

Débit : 200 euros pour forfait général à l'équipe du US Sommières 2 ;



Pas d'indemnité à verser au club adverse (recours à la permanence dans les délais).

Transmet le dossier à la commission des compétitions jeunes.

U15 Départementale 3 Poule A

Dossier n°2025/2026-CSR- 45

Match n° 54453424 du 05/10/2025

Rousson 1 / Cavillargues-Chusclan-/Laudun 2

La commission,

Après étude du dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159-4 des règlements généraux de la FFF

« Articles-159 Nombre minimum de joueurs

4- En cas d'insuffisance du nombre de joueurs ou d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, cette insuffisance ou cette absence est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.

Considérant que l'équipe de Cavillargues/Chus/Laudun 2 (565210), Lors de la rencontre prévue contre Rousson 1 (517872), ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure du match.

Par ailleurs, le club de Cavillargues/Chus/Laudun 2 n'a pas prévenu la permanence.

Art 79 RG DGL

Du vendredi dès 16 heures jusqu'au dimanche 9 heures.

Dans cet intervalle, seule l'adresse permanence sera fonctionnelle pour nous contacter :

EMAIL : permanence3048@footoccitanie.fr

Téléphone : 04 66 36 92 44

Dit match perdu par forfait à l'équipe du Cavillargues/Chus/Laudun 2 (565210) pour en reporter le bénéfice à l'équipe du Rousson 1 sur le score de 3/0

Débit : 80 euros pour forfait à l'équipe du Cavillargues/Chus/Laudun 2 (565210);

Débit : 40 euros au Cavillargues/Chus/Laudun 2 (565210) pour Indemnité à verser au club adverse (Art. 24 RG District) ;

Débit : Frais d'officiels à la charge du Cavillargues/Chus/Laudun 2.

Transmet le dossier à la commission des compétitions jeunes



U17 Départementale 2

Dossier n°2025/2026-CSR- 46

Match n° 54619844 du 05/10/2025

US Bouillargues 1 / Vergèze 1

La commission,

Après étude du dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159-2 des règlements généraux de la FFF

« Articles-159 Nombre minimum de joueurs

- 1- Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas (...)
- 2- Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait. Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.

Considérant que l'équipe de US Bouillargues 1 (503370), Lors de la rencontre prévue contre Vergèze EP 1 (500377), s'est retrouvée à moins de 8 joueurs à la 79^e minutes de jeu suite à la blessure d'un de ses joueurs. Monsieur l'arbitre a ainsi dû arrêter la rencontre pour carence de joueurs

Dit match perdu par pénalité - 1 point à l'équipe du US Bouillargues 2 (503370) pour en reporter le bénéfice à l'équipe du Vergèze EP 2 (500377) sur le score de 9/0 (score à la 79^e mn) ;

Débit : Frais d'officiels à la charge du club US Bouillargues 2 (503370). (Art 84 RG District Gard Lozère)

Transmet le dossier à la commission des compétitions jeunes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de séance

Mohamed TSOURI

Le Secrétaire de séance

Karim

EL BACHIRI



COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS SENIORS

Procès-verbal N°7 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 9 Octobre 2025
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUDIER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON,
Absent(s) :	Mr Pierre Jean JULLIAN

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°6 de la réunion du Jeudi 02 Octobre 2025.

RAPPEL – COUPE OCCITANIE

Le 3^{ème} Tour de la Coupe Occitanie aura lieu le Dimanche 26 Octobre 2025 à 14h30.

Le tirage au sort de ce tour aura lieu le Jeudi 16 Octobre au siège du District



REPROGRAMMATION CHAMPIONNAT

Dépt 3 Poule B

Match : N°53642568 du 05/10/2025

AS ST PAULET 1 (D3) / F.C MEJANNES 1 (D3) initialement prévue le 05/10/2025 **est reprogrammé le 26/10/2025.**

Dépt 3 Poule B

Match : N°53516449 du 21/09/2025

U.S ST JULIEN PEY. 1 (D3) / F.C PONTIL PRADEL 1 (D3) initialement prévue le 21/09/2025 **est reprogrammé le 12/10/2025.**

Dépt 4 Poule B

Match : N°53656410 du 21/09/2025

R.C SAUVETERRE 2 (D4) / U.S VALLABREGUES 1 (D4) initialement prévue le 21/09/2025 **est reprogrammé le 12/10/2025.**

RETOUR CSR - INFORMATIONS

Dépt 3 Poule C

Match : N°53653554 du 05/10/2025

F.C MILHAUD 1 (D3) / F.C MOUSSAC 2 (D3)

F.C MILHAUD 1 (D3) Battu par forfait.

Dépt 4 Poule B

Match : N°53655262 du 05/10/2025

F.C MILHAUD 2 (D4) / U.S. PUJOLAISE 2 (D4)

F.C MILHAUD 2 (D4) Battu par forfait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu

La Secrétaire

Mme Cendrine MENUDIER



COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Procès-verbal N° 8 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	09/10/25
À :	10h
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY, Mrs Léonard INNIANTONI, Jean-Louis DELFIEU
Absents excusés :	Mrs Michel COLLADO, Sauveur ROMAGNOLE
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 7 du 02/10

Rappel



UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

FMI

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument** qu'un éducateur soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Championnat U12/U13

Le Nombre de mutés en U12/U13 est de 4 (dont 1 Hors Période)

SAMEDI 29 NOVEMBRE

JOURNEE DES CAPITAINES U12/U13 GARCONS à ST ANASTASIE de 9H30 à 12H30

➤ **FORFAIT GENERAL**

U12 U13 D3 Poule A, UCHAUD 2. Amende 80 euros (article 25 des RG District)

➤ **FORFAITS MATCHS**

U12/U13 D3 Poule C du 4/10 : Rochefort 2 / Redessan 2 Forfait de Redessan 2 Amende 30€

U12/U13 D3 Poule A du 4/10 : AS Beauvoisin / GC Uchaud 2 Forfait de Uchaud 2 Amende 30€

U12/U13 D4 Poule D du 11/10 : Pissevin 2 / Manduel 2 Forfait de Manduel 2 Amende 30€

Championnat U12

Le Nombre de mutés en U12 est de 4 (dont 1 Hors Période)



Les Clubs qui veulent engager des équipes pour la Phase 2 en U12 peuvent le faire par mail auprès du District
Veiller à noter le niveau : Intermédiaire ou Loisirs ainsi que les desideratas (jumelage et/ou alternance etc...)

➤ **FORFAIT MATCH**

U12 Intermédiaire Poule A du 11/10

Cavillargues / Venejan Forfait de Venejan Amende 30€

Foot Animation - U10 à U11/U11

- Beaucaire : Plateaux U10 et U10/U11 : Début 9h30
- Nîmes Ol : Plateaux U10 et U10/U11 : Début 14h00
- Cavillargues : Plateaux U10/U11 : Début 9h30

ROTATION 2

Les clubs qui veulent changer de Niveau ou engager une nouvelle équipe pour la Rotation 2 doivent le faire par le FAL.
Noter le niveau et desideratas dans la rubrique COMMENTAIRE.

➤ **ART 53 ET 72.3 RG (amende : 25 euros) NON-TRANSMISSIONS DE LA FEUILLE DE PLATEAUX**

U10

PLATEAU N°13 (OL MAS DE MINGUE)

PLATEAU N°14 ET N°15 (N. SOLEIL LEVANT) X2

PLATEAU N°18 (OC REDESSAN)

U10/U11

PLATEAU N°24 et N°26 (N. SOLEIL LEVANT) X2

PLATEAU N°36 (FC CABASSUT)

PLATEAU N°48 (FC MOUSSAC)

➤ **FORFAIT MATCH**

U10 Garons PL 12 du 4/10 Amende 30€

Foot Animation - U6 à U8/U9

ROTATION 2

Les clubs qui veulent changer de Niveau ou engager une nouvelle équipe pour la Rotation 2 doivent le faire par le FAL.
Noter le niveau et les desideratas dans la rubrique COMMENTAIRE.



➤ **ART 53 ET 72.3 RG (amende : 25 euros) NON-TRANSMISSIONS DE LA FEUILLE DE PLATEAUX**

U6

PLATEAU N°16 (NIMES MAS DE MINGUE)

U6/U7

PLATEAU N°17 (US GARONS)

PLATEAU N°19 (N. CHEMIN BAS)

PLATEAU N°22 (OC REDESSAN)

U8

PLATEAU N°16 (N. SOLEIL LEVANT)

PLATEAU N°17 (US GARONS)

U8/U9

PLATEAU N°14 (N. SOLEIL LEVANT)

PLATEAU N°24 (LE VIGAN)

PLATEAU N°28 (FC UZES)

PLATEAU N°37 (REMOULINS)

➤ **FORFAIT Art 24 des RG**

Plateau U8 et U8/ U9

Mas de Mingue Plateau 3 en U8/U9 du 4/10 Amende 30€

Terre de Camargue Plateau 15 en U8 du 4/10 Amende 30€

Le Vigan FG Plateau 33 en U8/U9 Amende 30€

AS ST PRIVAT DES VIEUX U8/U9 Plateau N°05 du 11.10.2025 (mail du 08.10.2025) Amende 30€

Plateau U6 et U6/ U7

Anduze U6/U7 Plateau N°15 (mail du 08.10.2025) Amende 30€

Bagnols Pont U6 FG Pl 11 Amende 30€

Dates FUTSAL U6 2025/2026

- Samedi 29 Novembre (16h30)
- Samedi 13 Décembre (16h30)
- Samedi 10 Janvier (16h30)

Beaucaire : Plateaux U6 à U8/U9 : Début 13h30



Sommières : Plateaux U6 à U9 : Début 13h30

Foot Animation - FEMININES

➤ FORFAIT GENERAL

NIMES CHEMIN BAS U12/U13 Féminines :

Amende 80 euros Art 25 RG District

➤ FORFAIT MATCH

Cavillargues-Laudun / Aec St Gilles Forfait de St Gilles Amende 30€

SAMEDI 29 NOVEMBRE

JOURNEE DES CAPITAINES FILLES à ST ANASTASIE de 14H00 à 17H00 (U12-U13-U14-U15-U16-U17-U18)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

1^{ER} TOUR FESTIVAL FOOT LE 18 OCTOBRE 2025

FESTIVAL FOOT 1er Tour Samedi 18 Octobre 2025 Début des jongleries 9h30 / Début des Matches 10h30 (2 Matches de 30Minutes)

	PLATEAU 1		PLATEAU 2		PLATEAU 3		PLATEAU 4		PLATEAU 5		PLATEAU 6		PLATEAU 7		PLATEAU 8
1	ST PRIVAT 1	1	VEZENOBRES 1	1	REGORDANE 2	1	UCHAUD 1	1	3 MOULINS 1	1	REDESSAN 1	1	ES NIMOISE 1	1	GAZELEC 1
2	BARJAC 1	2	BAGARD 1	2	ST HILAIRE 1	2	TER DE CAM 1	2	NIMES OL 1	2	AIMARGUES 1	2	ANDUZE 2	2	THEZIER 1
3	ROUSSON 2	3	LA CALMETTE 2	3		3	MANDUEL 1	3	LASALLIEN 2	3	GARONS 1	3	REGORDANE 1	3	VERS 1

	PLATEAU 9		PLATEAU 10		PLATEAU 11		PLATEAU 12		PLATEAU 13		PLATEAU 14		PLATEAU 15		PLATEAU 16
1	VERGEZE 1	1	MARGUERITTE 1	1	ANDUZE 1	1	CALVISSON 1	1	MONOBLET 1	1	ST MARTIN 1	1	MOUSSAC 1	1	CAVILLARGUE 1
2	ACADEMIS 2	2	BELLEGARDE 1	2	DOMESSARG 1	2	VAUVERT 2	2	LE VIGAN 1	2	LES MAGES 3	2	LA CALMETTE 1	2	BAGNO PON 2
3	BERNIS 1	3	R GARDON 1	3	CIGALOIS 1	3	M DE MINGUE 1	3	QUISSAC 1	3	CENDRAS 1	3	SOMMIERES 1	3	VEJEAN 1

	PLATEAU 17		PLATEAU 18		PLATEAU 19		PLATEAU 20		PLATEAU 21		PLATEAU 22		PLATEAU 23		PLATEAU 24
1	LAUDUN 2	1	LES MAGES 1	1	SALINDRES 1	1	RODILHAN 1	1	VAUVERT 1	1	GENERAC 1	1	PUJAUT 1	1	POULX 1
2	BAGNO PON 1	2	ALES 1	2	ROUSSON 1	2	CABASSUT 2	2	CAISSARGUE 1	2	LE GRAU 1	2	ROCHEFORT 1	2	CHEMINOT 1
3	ST QUENTIN 1	3	ST MARTIN 2	3	LES MAGES 2	3	BEUCAIRE 2	3	PISSEVIN 2	3	TER DE CAM 2	3	BEUCAIRE 1	3	MARGUERITTE 2

	PLATEAU 25		PLATEAU 26		PLATEAU 27		PLATEAU 28		PLATEAU 29		PLATEAU 30		PLATEAU 31		PLATEAU 32
1	ST PAULET 1	1	LANGLADE 1	1	BEAUVOISIN 1	1	ES ST GILLOIS 1	1	BOUILLARGU 1	1	FOURQUES 1	1	CHEMIN BAS 1	1	AIMARGUES 2
2	VAL DE CEZE 1	2	SOMMIERES 2	2	MILHAUD 1	2	S LEVANT 1	2	LASALLIEN 1	2	ROCHEFORT 2	2	R GARDON 2	2	
3	LAUDUN 1	3	CABASSUT 1	3	ACADEMIS 1	3	CALVISSON 1	3	CASTANET 1	3	VALLABREG 1	3	3 MOULINS 2	3	S LEVANT 2

	PLATEAU 33		PLATEAU 34		PLATEAU 35		PLATEAU 36		PLATEAU 37		PLATEAU 38		PLATEAU 39		PLATEAU 40
1	CANABIER 1	1	METROPOLE 1	1	ALES 2	1	REDESSAN 2	1	SAUVETERRE 1	1	MANDUEL 2	1	QUISSAC F	1	
2	ST PAULET 2	2	ST QUENTIN 2	2	UZES 1	2	PISSEVIN 1	2	CAVILLARGU 2	2	M DE MINGUE 2	2	CENDRAS 2	2	
3	PUJAUT 2	3	REMOULINS 1	3	BAGARD 2	3	FOURQUES 2	3	FC UZES 1	3	ST QUENTIN 3	3	CANAULES 1	3	

Club recevant



COMMISSION DES JEUNES

PROCES VERBAL N°09 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 9 OCTOBRE 2025

A : 14H00

Président: M. Denis LASGOUTE

Présents: MME Claire MANTOUX. MRS Patrick AURILLON. Michel UDOVICIC. Stéphane BROCCQ, Youri CHERRAD, Anthony MARIOTTI, Abde EL KHALFIOU

Absent excusé : M Jean-Marie TASTEVIN

Suite à la démission de M.BARLAGUET, les membres présents nomment MR Denis LASGOUTE pour exercer la fonction de Président pour la séance du jour.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°08 du 2 octobre 2025.



REPORT DE MATCHES

U19D1

FC MOUSSAC/N. CASTANET du 13.09.2025 reportée au **SAMEDI 18.10.2025 à 15H00 sur les installations de MOUSSAC.**

U14 TERRITOIRE

FC CAVILLARGUES CHUSCLAN LAUDUN/N. MAS DE MINGUE du 19.10.2025 **est reportée au dimanche 02.11.2025 à 10H00 sur les installations de CHUSCLAN.**

U17D3 POULE B

FC CAVILLARGUES CHUSCLAN LAUDUN/RIBAUTES LES TAVERNES du 12.10.2025 **est reportée au dimanche 02.11.2025 à 10H00 sur les installations de CHUSCLAN.**

RETOUR CSR - POUR INFORMATION

U17D3 POULE A

US Sommières 2 / ES Marguerittes 1 du 5.10.2025

Dit match perdu par forfait à l'équipe du US Sommières 2 (551430) pour en reporter le bénéfice à l'équipe du ES Marguerittes 1 (514961) sur le score de 3/0 ;

Déclare l'équipe US Sommières 2 (551430) forfait général suite à leur mail du 5.10.2025

Le classement U16/U17D3 poule A sera modifié en conséquence.

U15D3 POULE A

Rousson 1 / Cavillargues-Chusclan-/Laudun 2 du 5.10.2025

Dit match perdu par forfait à l'équipe du Cavillargues/Chus/Laudun 2 (565210) pour en reporter le bénéfice à l'équipe du Rousson 1 sur le score de 3/0

U17D2

US Bouillargues 1 / Vergèze 1 du 5.10.2025

Dit match perdu par pénalité - 1 point à l'équipe du US Bouillargues 2 (503370) pour en reporter le bénéfice à l'équipe du Vergèze EP 2 (500377) sur le score de 9/0 (score à la 79 e mn) ;

COUPES OCCITANIES U17 et U15

Conformément à l'article 69.3 des règlements de LA COUPE OCCITANIE, nous vous indiquons que les rencontres suivantes sont inversées :



COUPE OCCITANIE U17

N. LASALLIEN/ST PRIVAT du 18.10.2025 a été inversée.

La rencontre aura lieu sur les installations de SAINT PRIVAT à 15H00

COUPE OCCITANIE U15

LANGLADE/ES MARGUERITTES du 19.10.2025 a été inversée.

La rencontre aura lieu sur les installations de MARGUERITTES à 10H00

TIRAGES AU SORT COUPE GARD LOZERE JEUNES

Le tirage du prochain tour de la Coupe Gard Lozère se fera le 23/10/25 à 14h au siège du district.

Pour ces tirages au sort les clubs ne sont pas conviés.

INFORMATIONS DIVERSES et RAPPEL

A L'ATTENTION DES CLUBS,

- Il est rappelé que le championnat est prioritaire sur les tournois, les sorties scolaires.
- Toute date de report de match fixée par la commission peut être jouée avant la date prévue avec l'accord des 2 clubs et NON PAS APRES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE

Mme Claire MANTOUX

LE PRESIDENT DE SEANCE

Mr Denis LASGOUTTE



Vauvert : un esprit familial et des ambitions réalistes

Le FC Vauvert, pensionnaire de Régional 1, se déplace ce dimanche en Haute-Garonne pour défier Pibrac (R2) au cinquième tour de la Coupe de France. S'il rêve d'une nouvelle aventure, il n'oublie pas pour autant le championnat.

Ce week-end des 11 et 12 octobre, six clubs gardois participeront au cinquième tour de la coupe de France. Parmi eux, le FC Vauvert qui sera un de nos quatre représentants à jouer à l'extérieur. Les pensionnaires de R1 iront en Haute-Garonne défier Pibrac qui évolue en R2. Ce sera le troisième déplacement dans cette épreuve pour le FCV qui, après avoir dominé All five Academia (0-8) et Pissevin (0-2) loin de ses bases, a sorti Balaruc (3-1) sur son terrain. « *Attention au piège* », prévient Khatim Abbaoui. Responsable sportif, le trentenaire est revenu à la maison il y a quelques années après avoir notamment évolué à Nîmes Olympique. A 36 ans, il est un des piliers de l'équipe entraînée par Nabil Hammouch. La saison dernière, il avait même inscrit six buts. Pas mal pour un défenseur. La coupe de France fait forcément rêver les clubs amateurs. « *On aimerait bien poursuivre l'aventure et prendre un gros à la maison* », dit ainsi Khatim Abbaoui, comme en octobre 2023 lorsque, pour le 6e tour, au stade Radelyevitch, les Vauverdois avaient affronté Nîmes Olympique qui avait fini par dicter la loi (1-4).

Mais le joueur et dirigeant vauverdois n'oublie pas pour autant le championnat. L'élite du football régional, dont il a été jadis un fier et redoutable ambassadeur, Vauvert l'a retrouvée la saison dernière. Le travail d'une équipe de passionnés, sur le terrain mais aussi en coulisses, a alors été récompensé. A l'arrivée, un maintien acquis dès le mois de février. « *La dixième place qu'on a finalement obtenue ne reflète pas totalement notre saison*, dit Khatim Abbaoui. *Le maintien assez rapidement acquis, l'équipe a un peu lâché inconsciemment. Et puis, on a mis des joueurs à disposition de l'équipe réserve pour la faire monter en D2 et réduire ainsi l'écart avec l'équipe une.* »

Cette saison, l'objectif reste le maintien, « *mais en faisant mieux que la saison dernière* ». Pour y parvenir, le club, avec ses moyens, a recruté des joueurs expérimentés et des jeunes. « *On n'a pas la puissance des grosses cylindrées du championnat comme Le Grau-du-Roi, Lunel, Aigues-Mortes ou Rousson. On essaie donc de recruter malin* », dit encore Khatim Abbaoui.

A défaut d'avoir une grosse puissance financière, le FCV, riche de 300 licenciés et présidé par Abdellah Lazaar, met en avant ses structures, son esprit familial ainsi que l'engagement de ses dirigeants à qui le responsable sportif tient à rendre hommage.

Le début du championnat est plutôt positif. Après un revers initial (1-2) à la maison contre Le Grau-du-Roi, qui file grand train avec déjà trois victoires en trois journées, Vauvert a rectifié le tir en allant s'imposer sur le même score à Mende. Avec un match en retard à jouer à la maison face à Saint-Clément, les Gardois sont huitièmes, à deux points seulement du podium. Le championnat, il en sera à nouveau question le dimanche 19 octobre avec la réception de Fabrègues.



Fin de l'officiel